

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

DELIBERATION 2026-03-22

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

Date d'affichage : 17 mars 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Nadya BOUGRINE, Lauriane CHATRY, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Aurélien MESLET-KERVELLA à Ingrid MORVAN
Adrien CONNAN à Joël TRANVOUEZ
Pierre BODART à Claire LE ROY

Monsieur Abdourahim DIALLO a été nommé secrétaire de séance.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

L'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal* ».

En application de l'article L 2121-2 du même Code, l'effectif légal du Conseil municipal de Guipavas est de 33 conseillers municipaux. Il est proposé au Conseil municipal de fixer à huit le nombre d'adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE FIXER** à huit le nombre des adjoints au Maire.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 23 MARS 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Abdourahim DIALLO